



Donation et donation partage

Par ebbb

lors d'une donation faut il prendre l'année civil des 80 ans ou date d'anniversaire des 80 ans de la personne pour bénéficié de l'abattement?

Y a t il une limite d'age pour bénéficié des abattements pour le donateur et le donataire?

en cas de 1ere donation et non utilisation des 100000 d'abattement entièrement, quelle est la durée pour utilisation de cet abattement? et renouvellement des 100000? d'abattement se fait à partir de date de la 1er donation ou fin d'utilisation de la totalité de l'abattement?

la donation peut elle se faire sur une partie d'un bien? (% d'une maison ou 1 appartement faisant partie d'une maison ayant plusieurs appartement)

La donation ne fige pas la valeur des biens le jour de la donation classique est ce qu'il y a une réévaluation des biens systématique le jour de la succession du donateur?

Merci d'avance